Cinquante quatrième année. - N° 147 A Vendredi 31 juillet 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 168

22 – CÔTES-D'ARMOR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-BRIEUC

Ventes et cessions

344 609 243 RCS Saint-Brieuc.
ALAIN MACE SARL.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 40000.00 EUR.
Adresse : 9, Rue Charles Coulomb, 22950 Trégueux.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE Aux termes d'un acte sous seing privé en date à TREGUEUX du 22/07/2020, -La société LA CLINIQUE DE LA CLOCHE, SARL au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé au 9 rue Charles Coulomb, 22950 TREGUEUX, immatriculée au RCS de ST BRIEUC sous le n°803 779 511 -La société ALAIN MACE PROTECTION, SARL au capital de 25 000 €, dont le siège social est situé au 9 rue Charles Coulomb, 22950 TREGUEUX, immatriculée au RCS de SAINT BRIEUC sous le n°440 451 888 -La société E. C. H. MIGNOT, SARL au capital de 15 000 €, dont le siège social est situé au 2 Impasse les Petits Maurices, 17810 SAINT GEORGES DES COTEAUX, immatriculée au RCS de SAINTES sous le n°480 709 617 et la société ALAIN MACE, SARL au capital de 40 000 €, dont le siège social est situé au 9 rue Charles Coulomb, 22950 TREGUEUX, immatriculée au RCS de ST BRIEUC sous le n°344 609 243, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption des sociétés LA CLINIQUE DE LA CLOCHE, ALAIN MACE PROTECTION, E.C.H. MIGNOT par la société ALAIN MACE La société LA CLINIQUE DE LA CLOCHE ferait apport à la société ALAIN MACE de la totalité de son actif, soit 24 099 €, de la totalité de son passif, soit 12 029 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 12 070 €. La société ALAIN MACE PROTECTION ferait apport à la société ALAIN MACE de la totalité de son actif, soit 293 925 €, de la totalité de son passif, soit 353 703 €. La valeur nette des apports s'élèverait à -59 778 €. La société E. C. H. MIGNOT ferait apport à la société ALAIN MACE de la totalité de son actif, soit 164 009 €, de la totalité de son passif, soit 151 069 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 12 940 €. L'apport-fusion ne sera pas rémunéré. Les sociétés LA CLINIQUE DE LA CLOCHE, ALAIN MACE PROTECTION, E. C. H. MIGNOT seront dissoutes de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux des sociétés absorbées dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion conformément à l'article R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6

du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de ST BRIEUC et de SAINTES, le 29/07/2020..

